



DEVENEZ...



ENTRAÎNEUR HANDBALL

titre III (professionnel) équivalent DE JEPS handball

Formation dispensée par des professionnels de l'activité handball
(entraîneur professionnel, cadre technique fédéral, responsable de pôle...)

Formation

La ligue Île-de-France de handball organise la formation professionnelle d'entraîneur handball **sur 18 mois**.

400 h en présentiel et distanciel.

Contenu de la formation :

- **Qualification Perfectionnement sportif (270h)**
 - => Entraîner et manager (3 modules)
 - => Performer avec des adultes (3 modules)
 - => Former des jeunes (3 modules)
- **Qualification Professionnalisation de la structure (130h)**
 - => Coordonner un projet technique et/ou sportif
 - => Développer le modèle économique

Modalités :

650 heures en alternance (dont 250 h de MSP)

- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation en centre 1 semaine par mois environ.
- Une formation en entreprise, (à organiser et répartir avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

Pour quels métiers ?

- Coordinateur club / chef de projets
- Formateur de cadre
- Entraîneur jeune/adulte niveau national

Coût de la formation

6 735 €

Inscription

<https://forms.gle/eifohFgspZKfj91u7>

Conditions d'entrée

- Plus de 18 ans
- PSC1
- Alternance sur équipe championnat de France
- Être titulaire d'un BP sport co. ou du certificat d'entraîneur régional ou justifier d'une expérience de joueur professionnel ou justifier d'une expérience d'entraîneur championnat de France

Sélection

- **Épreuve 1** : épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo, d'un document audio ou écrit dans le champ du sport
- **Épreuve 2** : entretien de motivation

Nombre de places

16

Lieux de formation

Maison du Handball, CDFAS d'Eaubonne, clubs franciliens

Calendrier

- Fin inscription : 28 octobre 2019
- Sélection : 12 novembre 2019
- Positionnement : 21 novembre 2019
- Début de formation : 22 novembre 2019
- Fin de formation : avril 2021

Renseignements

Coordonnateur pédagogique de la formation :
Bruno Potard 5800000.bpotard@ffhandball.net

ENTRAÎNEUR HANDBALL

titre de formation professionnelle de niveau III à 2 qualifications
672 h (dont 272 h de MSP)

Qualification 1
Perfectionnement sportif
270 h

Certificat 1
Entraîner & manager
100 h

Module 1
Concevoir une démarche d'entraînement
40 h

Module 2
Manager une équipe en compétition
40 h (dont 10 h NTCl)

Module 3
Arbitrer
20h

Certificat 2
Performer avec des adultes
85 h

Module 1
le jeu

Module 2
le joueur

Module 3
l'entraîneur

Certificat 3
Former des jeunes
85 h

Module 1
le jeu

Module 2
le joueur

Module 3
l'entraîneur

Qualification 2
Professionalisation de la structure
130 h

Certificat 1
Coordonner un projet technique et/ou sportif
60 h

Module 1
Coordonner une équipe bénévoles / salariés
35 h (dont 5 h NTCl)

Module 2
Concevoir une démarche de projet
25 h (dont 5 h NTCl)

Certificat 2
Développer le modèle économique
60 h

Module 1
Commercialiser & promouvoir
35 h

Module 2
Gérer une organisation sportive (réglementaire & financier)
25 h

+ Module
Accompagner & tutorer
10 h



La formation continue - Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assurée :

- à l'initiative de l'employeur, le cas échéant, dans le cadre d'un **plan de formation** ;
- à l'initiative du salarié notamment par la mobilisation du **compte personnel de formation (CPF)** et dans le cadre du congé individuel de formation
- dans le cadre des **période de professionnalisation** ;
- dans le cadre des **contrats de professionnalisation**
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le **conseil en évolution professionnelle (CEP)** et le **bilan de compétences**.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi pour la **Liberté de choisir son avenir professionnel**, le 1^{er} août 2018. La loi a été promulguée par le Président de la République, le 5 septembre. Elle réforme l'apprentissage et la formation professionnelle. Lien : infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (<https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/>)

Le CPA - Compte Personnel d'Activité

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte personnel prévention pénibilité (C3P)
- Compte d'engagement citoyen

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le DIF n'existe plus mais les heures acquises au 31/12/2014 restent mobilisables dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation).

Depuis janvier 2016, tout salarié à temps plein bénéficie chaque année d'un crédit de 500 € (plafond maxi : 5 000 €) ;

Pour les moins qualifiés le crédit obtenu pourra être de 800 € (plafond à 8 000€)

Salarié de droit privé ou fonctionnaire vous avez le droit de bénéficier de financement de formation et d'avoir un compte CPF.

Le CPF - Compte Personnel de Formation

Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences.

Grâce au site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> vous pouvez :

Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur votre compte ;

Rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel ;

Connaître les modalités de financement de votre formation.

Infos complémentaires

On peut le créer dès 16 ans (15 ans si on a signé un contrat d'apprentissage) ;

Les personnes étant en situation d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...) peuvent aussi créer leur compte CPF et ainsi ouvrir leur droit à de la formation en cumulant des heures

Les financements OPCO selon le type de formation

S'orienter vers le bon financement selon le type de formation que l'on souhaite faire.

Je souhaite réaliser 1 formation diplômante (Titre IV / Titre III / etc.) : je vais sur mon Compte Personnel de formation (CPF) qui se trouve dans mon Compte Personnel d'Activité <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>

Si je n'ai pas encore de compte je le créé.

Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF (depuis 2018)

Je souhaite réaliser 1 action de formation continue : je mobilise LE PLAN DE FORMATION

Démarche réalisée par l'employeur

Se rapprocher de l'AFDAS = nouvel OPCO (Opérateur de Compétence qui remplace Uniformalion depuis mars 2019)

Il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations

**INSTITUT
FORMATION
EMPLOI**
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ITFE

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 77

5800000.formation@ffhandball.net

www.handball-idf.com

 [ligue Île-de-France de handball](#)

 [@IdFhandball](#)

*institut de formation enregistré sous le numéro 11940992194 auprès du Préfet d'Île-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.*

**LIGUE
ÎLE DE FRANCE**
FFHANDBALL

